

COMMUNE DE SAINT-CLAIR
PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 08 juin 2020

L'an deux mille vingt et le huit du mois de juin à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la commune, convoqué le 02 juin 2020, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des associations, sous la présidence de Monsieur René SABATIER, Maire.

Etaient présents :

Mesdames BERNE Valérie – CHAPUIS Claude – CHOL Marie-Claire – CRESPE Anaëlle – ESCOMEL Sylvie – PRIMET Michelle

Messieurs CELETTE Robert – GRENIER Joël – JAMONAC Vincent - LARGERON Joseph – ROUX Jean-François – SABATIER René – SAUVAYRE Georges – SPEISSMANN Jean-Paul

Absente excusée : Carole-Anne BUTALI

Pouvoir :

Carole-Anne BUTALI donne pouvoir à René SABATIER

Secrétaire de séance : Jean-Paul SPEISSMANN

Monsieur le Maire demande si des observations particulières sont à formuler sur le procès verbal de la séance précédente, dont un exemplaire a été transmis comme habituellement à tous les membres du conseil municipal. Aucune remarque n'étant soulevée, le procès-verbal du Conseil Municipal du 02 juin 2020 est adopté à l'unanimité.

1°/ APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR – ANNEE 2019

Monsieur Joël GRENIER, adjoint aux finances, explique que les comptes de gestion du receveur de l'année 2019, du budget principal, budget ZAC, budget CCAS et budget PUP, dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis, sont conformes aux écritures de la comptabilité administrative 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les comptes de gestion du receveur pour l'année 2019 et autorise Monsieur le Maire à les signer.

2°/ VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

BUDGET COMMUNAL

Section de fonctionnement

Dépenses : 556 433,50 €
Recettes : 99 457,30 €

Section d'investissement

Dépenses : 704 317,88 €
Recettes : 404 894,61 €

BUDGET ZAC

Section de fonctionnement

Dépenses : /
Recettes : /

Section d'investissement

Dépenses : /
Recettes : /

BUDGET CCAS

Section de fonctionnement

Dépenses :	3 014,10 €
Recettes :	2 765,66 €

BUDGET PUP

Section de fonctionnement

Dépenses :	/
Recettes :	6 133,00 €

Section d'investissement

Dépenses :	55 373,14 €
Recettes :	77 066,66 €

Après l'exposé de ces différents comptes et considérant que les résultats sont identiques à ceux du comptable du Trésor Public, Monsieur le Maire se retire comme la loi l'exige. Monsieur Robert CELETTE, doyen de l'assemblée fait procéder au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les comptes administratifs 2019.

3°/ AFFECTATION DES RESULTATS

Considérant l'excédent de fonctionnement, le conseil municipal, décide à l'unanimité, d'affecter au compte 1068 en section d'investissement :

Au budget principal : la somme de	299 423,37 €
Au budget PUP : la somme de	6 133,00 €

Considérant l'excédent de fonctionnement, le conseil municipal, décide à l'unanimité, d'affecter au compte 002 en excédent de fonctionnement :

Au budget principal : la somme de	123 600,53 €
Au budget CCAS : la somme de	914,98 €
Au budget ZAC : la somme de	8 750,32 €

4°/ VOTE DES BUDGETS 2020

Monsieur Joël GRENIER, adjoint aux finances, présente le budget communal ainsi que les budgets annexes qui s'équilibrent comme indiqué ci-dessous :

BUDGET COMMUNAL

Section de fonctionnement – Dépenses

Charges à caractère général.....	156 043,54 €
Charges de personnel.....	304 450,00 €
Dépenses imprévues	6 194,29 €
Virement à la section d'investissement	270 000 €
Autres charges de gestion courante.....	59 288,69 €
Charges financières	22 209,14 €
Atténuation de produits	2 000,00 €
Opération d'ordre	51 254,84 €
Charges exceptionnelles.....	/
Provisions semi-budgétaires	20 436,16 €
Total	891 976,66 €

Section de fonctionnement – Recettes

Excédent antérieur reporté.....	123 600,53 €
Remboursement sur rémunération, personnel	3 000,00 €
Opération d'ordre	29 207,47 €
Produits des services	27 360,00 €
Impôts et taxes.....	519 782,66 €
Dotations et participations	148 076,00 €
Autres produits gestion courante.....	40 000,00 €
Produits exceptionnels	850,00 €
Total	891 976,66 €

Section d'investissement – Dépenses

Opérations patrimoniales	14 084,47 €
Solde d'exécution.....	299 423,27 €
Dépenses imprévues	1 747,56 €
Travaux en régie / opération d'ordre	29 207,47 €
Remboursement d'emprunts	112 582,92 €
Subventions d'équipement versées.....	19 490,58 €
Immobilisations corporelles	270 326,34 €
Immobilisation en cours	50 000,00 €
Total	796 862,61 €

Section d'investissement – Recettes

Virement à la section de fonctionnement.....	270 000,00 €
Dotation fonds divers, réserves.....	339 589,27 €
Subvention d'investissement.....	121 934,03 €
Opération d'ordre entre section	51 254,84 €
Opérations patrimoniales	14 084,47 €
Terrains nus	/
Total	796 862,61 €

BUDGET CCAS

Section de fonctionnement – Dépenses

Charges à caractère général.....	3 300,00 €
Autres charges de gestion courante.....	400,00 €
Dépenses imprévues	64,98 €
Total	3 764,98 €

Section de fonctionnement – Recettes

Excédent antérieur reporté.....	914,98 €
Dotations et participations	2 700,00 €
Produits des services	150,00 €
Total	3 764,98 €

BUDGET ZAC

Section de fonctionnement – Dépenses

Virement à la section d'investissement	8 750,32 €
Total	8 750,32 €

Section de fonctionnement – Recettes

Excédent antérieur reporté.....	8 750,32 €
Total	8 750,32 €

<i>Section d'investissement – Dépenses</i>	
Immobilisations corporelles	9 920,32 €
Total	9 920,32 €

<i>Section d'investissement – Recettes</i>	
Virement à la section de fonctionnement.....	8 750,32 €
Solde d'exécution d'investissement reporté	1 170,00 €
Total	9 920,32 €

BUDGET PUP

<i>Section de fonctionnement – Dépenses</i>	
Charges financières	/
Total	/

<i>Section de fonctionnement – Recettes</i>	
Impôts et taxes.....	/
Total	/

<i>Section d'investissement – Dépenses : Immobilisation en cours : 173 299,00 €</i>	
Voirie	24 000,00 €
Dépenses imprévues	3 301,93 €
Solde d'exécution d'investissement reporté	/
Total	200 600,93 €

<i>Section d'investissement – Recettes : Solde d'investissement reporté : 14 526,93 €</i>	
Dotation, fonds divers	12 775,00 €
Subventions d'investissement	173 299,00 €
Total	200 600,93 €

Vote des subventions : subventions à des organismes de droit privé

ACCA St Clair	130,00 €
Association Haut Vivarais	380,00 €
Classe découverte (11 € / enfant/nuitée).....	700,00 €
Deume Basket	300,00 €
FNACA	100,00 €
OGEC SAVAS (2 enfants x 580 €).....	1 160,00 €
Le Club des Heureux de Vivre	100,00 €
Sou des écoles	500,00 €
Sou des écoles (activité piscine)	500,00 €
Sou des écoles (goûter de Noël)	200,00 €
Tennis Club.....	200,00 €

Le conseil après en avoir délibéré, 13 voix POUR, approuve :

- Le budget communal
- Le budget CCAS
- Le budget ZAC
- Le budget PUP

5°/ PARTICIPATION POUR EQUIPEMENT PUBLIC EXCEPTIONNEL

Monsieur le Maire explique que la SCI R2CK a déposé le 20 septembre 2019, un permis de construire n°07 225 19 A0021, complété le 26 novembre 2019 et le 15 mai 2020 pour un projet de création d'un local de loisir, comprenant 1 parc à trampoline, 1 parc enfant, 1 parc laser kart et réalité virtuelle et un étage bureau non accessible au public, d'une surface de plancher de 1563 m² sur un terrain situé lieudit les Fontaines.

Ce projet ne peut être desservi par la route départementale n°820, conformément à l'avis rendu par la Direction des Routes et des Mobilités, et il doit l'être par la voie communale n°134.

Considérant que les caractéristiques actuelles de la voie communale n°134 ne permettent pas le croisement de deux véhicules, et son insuffisantes pour la desserte du projet au regard des conditions de sécurité incendie et en lien avec le trafic qui sera induit par ledit projet.

Il convient d'aménager la voie communale n°134, un recalibrage de cette voirie est nécessaire pour permettre notamment le croisement de deux véhicules, ce recalibrage prendra la forme de la mise en œuvre d'une chaussée d'une largeur de six mètres pour un élargissement totale, en termes d'emprise, compris entre sept et huit mètres.

Monsieur le Maire explique que le recalibrage de la voirie communale peut être financé par une Participation pour réalisation d'équipement publics exceptionnels (PEPE).

Le montant des travaux à la charge de la commune, après acquisition financière et après déduction des aides et subventions nécessaires aux travaux, s'élève à 51 000 €.

La voirie communale n°134 va desservir le projet porté par la SCI R2CK, et pour les besoins de ce projet une part de 35 % du montant des travaux communaux, représentant 17 850 € est mise à la charge de la SCI R2CK.

Il convient de rappeler que le fait générateur d'une telle participation est constitué par le permis de construire car il mentionne le montant de cette participation. Au préalable, le montant et les types de participations doivent être convenus et retranscrits sous forme de convention de principe entre la société et la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de mettre en place cette participation pour équipement publics exceptionnels (PEPE) pour le financement des travaux d'aménagements de la voirie communale n°134. Il autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

6°/ SUBVENTION FOIRE AUX PLANTES RARES 2020

Monsieur le Maire rappelle comme chaque année en vue de la préparation de la 12^{ème} foire aux plantes rares, qui aura lieu le dimanche 4 octobre 2020 au Château de Gourdan, il convient de solliciter une subvention auprès du Département de l'Ardèche.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Département la plus élevée possible.

7°/ QUESTIONS DIVERSES

• Collectif « très haut débit à Saint-Clair07-maintenant » :

Un collectif s'est constitué depuis le début d'année, en concertation avec la mairie des recherches sont effectives pour essayer d'améliorer les services liés à la téléphonie, de nombreux habitants déplorent :

- l'impossibilité de nouveaux raccordements pour le téléphone filaire
- maintenance non réalisée suite aux dégâts de neige de mi-novembre (6 mois)
- Faible ou très faible débit ADSL (< 2Mb/s)
- Retard dans le déploiement de la fibre optique (convention signée en 2017)

La saisie de Mme le Préfet a été effectuée par les conseillers Départementaux, Marc-Antoine QUENETTE et Camille JULIEN

Le collectif a demandé un rendez-vous au Président d'Annonay Rhône Agglo.

• Incivilité :

Des incivilités récurrentes sont constatées, dernièrement 4 panneaux du parcours botanique et une cabane à insectes ont été cassés. A proximité des conteneurs des pneus et déchets d'entretien mécanique sont déposés à la Butte Ensoleillée. Des packs de bières vides toujours de la même marque sont déposés près des conteneurs du village. Le Maire demande l'autorisation d'engager des tests ADN pour identifier les responsables. Accepté à l'unanimité.

- **Demande d'inscription à l'école intercommunale « les G éraniums » :**

Une demande d'inscription par un résident hors commune est sollicitée. Les parents travaillent tous les deux à Saint-Clair. Le conseil municipal émet un avis favorable, par contre la commune de résidence devra être questionnée.

- **Taxe sur les enseignes publicitaires**

Pour répondre à un questionnement sur cette taxe, il n'y a pas lieu de la réduire dans la mesure où la commune n'a pas instauré cette taxe.

Le prochain Conseil Municipal est fixé au 06 juillet 2020

La séance est levée à 23 heures